

Dans le cadre de son premier Contrat Restauration Entretien, la Ville de Bressuire avait programmé des actions sur la ripisylve et prévoyait la mise en place de pompes de prairie et de clôtures et la plantation d'arbres et d'arbustes d'essences locales.

Avant chaque tranche de travaux, les propriétaires et exploitants sont contactés et rencontrés sur le terrain afin de leur expliquer les travaux prévus. C'est lors de cette rencontre et en fonction de l'état de la (ou des) parcelle(s) que je leur explique les inconvénients des abreuvoirs « sauvages » ainsi que les avantages des plantations couplées avec la clôture et les pompes de prairie.

Maître d'ouvrage : Ville de BRESSUIRE

Période de la mise en place : CRE 2003-2007

Présentation des objectifs précis de l'action réalisée :

Les abreuvoirs « sauvages » accentuent la baisse de la qualité physico-chimique et biologique de l'eau. En effet, le bétail vient directement boire dans le lit entraînant diverses perturbations :

- au niveau des berges : effondrement des berges, dégradation de la ripisylve et de la végétation aquatique.
- au niveau du lit : apport de sédiments et de déjections, piétinement et colmatage du lit.

Ce mode d'abreuvement a aussi des répercussions néfastes sur le troupeau : risques sanitaires, blessures aux pattes et aux sabots et diminution des performances.

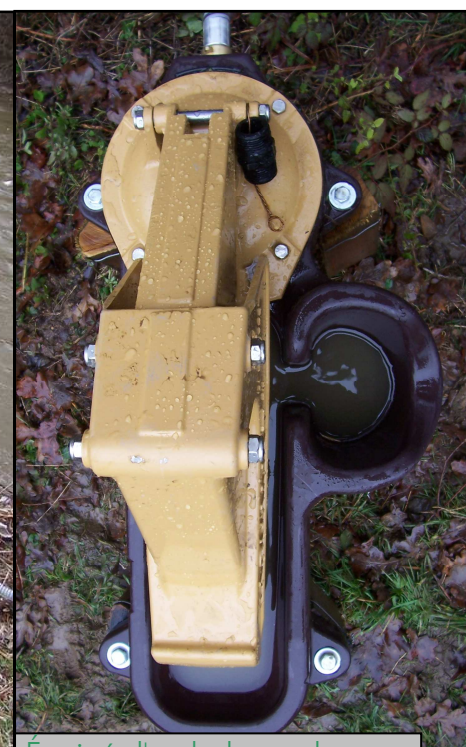
La mise en place d'une pompe de prairie apporte donc plusieurs avantages :

- la protection des berges, de la ripisylve et du lit,
- le maintien d'une alimentation en eau du bétail à partir de la rivière (eau de meilleure qualité),
- la simplicité de mise en place.

Il est préconisé une pompe pour un troupeau de 10 à 15 bovins. Il est donc souvent nécessaire d'installer deux pompes par prairie.



Pompe de prairie AQUAMAT Type II Vaches allaitantes



Équipé d'un bol pour le veau

Les objectifs de la plantation sont nombreux :

- améliorer la stabilité des berges en limitant à la fois l'érosion et le piétinement du bétail,
- améliorer la biodiversité du milieu (exemple : création d'abris pour la faune terrestre et aquatique),
- améliorer la qualité paysagère,
- créer de l'ombrage pour le bétail et pour limiter l'eutrophisation,
- améliorer la qualité de l'eau par l'augmentation des capacités auto-épuratrices de la ripisylve du cours d'eau.



Le propriétaire peut choisir des espèces d'arbres et d'arbustes dans une liste proposée (essences locales uniquement).

Coût total et financements du projet :

Le coût d'une pompe (avec le kit d'aspiration 7 m) est d'environ 224 € HT (prix 2011). Dans le cadre du CRE, cette action a été financée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50 % du montant TTC) et le Conseil Général des Deux-Sèvres (30 % du montant HT), la Ville de Bressuire a pris en charge le reste du coût de l'action.

Entreprise / Régie :

Les travaux de plantation sont réalisés par une entreprise spécialisée suite à une consultation. L'entreprise a en charge la mise en place des plants forestiers et de ses protections (filets anti-gibiers et dalles biodégradables au pied du plant). Elle se charge également de la mise en place des pompes de prairies et la clôture quand c'est nécessaire.

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Les travaux de plantations ont lieu durant la période de repos végétatif (d'octobre à mars pour une reprise maximum des plants) et hors période de crue et de gel. En cas de pâturage, une clôture est installée afin de protéger les plants de l'abrouissement.

Informations sur les aspects administratifs : travaux non soumis à autorisation ou déclaration.

Documents utilisés disponibles : documentation complète sur le site <http://labuvette.fr>

Suivi mis en place :

La mise en place de pompes de prairie demande un minimum de suivi et d'entretien. En effet, en période d'utilisation, il est nécessaire de venir vérifier le bon fonctionnement de la crépine (il est conseillé de fixer la crépine sur un piquet afin qu'elle ne repose pas directement sur le fond du lit afin de limiter le contact avec les limons). Si la pompe n'est pas utilisée en période hivernale, il est préférable de la mettre à l'abri.

Commentaires :

Il semble qu'une participation financière (25 %) des propriétaires serait tout à fait acceptable pour une meilleure implication (c'est d'ailleurs ce qui est pratiqué sur le syndicat du Thouaret qui est voisin).

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Vanina SECHET – 05.49.74.58.04 – 06.14.47.46.09 – vsechet@ville-bressuire.fr

Élu en charge du dossier : Philippe ROBIN – Hôtel de Ville CS 20080. 79302 BRESSUIRE Cedex